

Régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie



Guide d'accueil 2022



La Nouvelle-Calédonie a levé les règles de restrictions partiellement.

Les vols internationaux réguliers de passagers à destination de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés à compter du 1er décembre 2021. Néanmoins, l'entrée en Nouvelle-Calédonie reste soumise à des règles strictes.

La Nouvelle-Calédonie est souveraine en matière de politique sanitaire, de règles de confinement et de planification des vols commerciaux.

Le protocole de la DASS NC que nous appliquons est susceptible de changer en fonction des évolutions scientifiques. (cf site internet de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales NC / www.dass.gouv.nc)

1- Une semaine avant le vol vers la Nouvelle-Calédonie

Formalités à accomplir :

Profil du passager	Remplir le formulaire de recensement du gouvernement pour :	
	justifier la vaccination complète ¹ ou la contre-indication	- indiquer le lieu où s'effectuera l'isolement prophylactique de 7 jours obligatoire à l'arrivée, - s'engager à accepter un éventuel examen de dépistage ² à son arrivée en Nouvelle-Calédonie, - s'engager à effectuer un nouvel examen de dépistage ² à l'issue de la quarantaine
18 ans et plus, vacciné	oui, QR codes et/ou résultat d'un test RT-PCR positif avant vaccination	oui
18 ans et plus, non vacciné et muni d'une contre-indication médicale à la vaccination (*)	oui, certificat de contre-indication (*)	oui
12 à 17 ans, vacciné (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	oui, QR codes et/ou résultat d'un test RT-PCR positif avant vaccination	oui
12 à 17 ans, non vacciné (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	non	oui
Moins de 12 ans (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	non	non
18 ans et plus, non vacciné	Entrée en Nouvelle-Calédonie interdite	

1. Le contrôle du statut vaccinal ou du justificatif de contre-indication médicale est réalisé par l'opérateur aérien avant l'embarquement. Les schémas acceptés sont les suivants :

- vaccin Janssen : 28 jours après la dose unique,
- vaccins Moderna, Pfizer, AstraZeneca : 7 jours après la 2e dose ou immédiatement après une dose administrée à la suite d'une infection préalable au Covid-19.

2. Test RT-PCR ou test antigénique réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé.

• Immédiatement après l'envoi du formulaire complété, le demandeur reçoit un accusé de réception par email.

• Quelques jours plus tard, après analyse de la demande, le demandeur reçoit un email lui indiquant si son entrée en Nouvelle-Calédonie est confirmée ou non. Le délai généralement observé pour la délivrance de l'attestation est inférieur à 3 jours ouvrés.

• Si la réponse est positive, il reçoit une attestation de voyage à présenter à l'embarquement.

• L'achat des billets d'avion à destination de la Nouvelle-Calédonie ne dépend pas de la présentation de l'attestation de voyage. Il est désormais libre et peut être fait préalablement à l'établissement du formulaire de recensement et la délivrance de l'attestation de voyage.

2- 72 à 24 heures avant le vol vers la Nouvelle-Calédonie

Faire un test de dépistage :

• Tous les passagers de 12 ans et plus doivent faire un test de dépistage avant leur départ.

• Le résultat de ce test devra être négatif.

• Le contrôle du résultat négatif du test est réalisé par l'opérateur aérien avant l'embarquement.

Pour les passagers qui ont un schéma vaccinal complet, il peut s'agir d'un test antigénique réalisé moins de 48 heures avant le départ ou d'un test RT-PCR réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour les passagers qui ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet (mineurs de 12 à 17 ans et personnes présentant une contre-indication médicale reconnue), il peut s'agir d'un test antigénique ou d'un test RT-PCR qui devra être **réalisé moins de 24 heures avant le départ**.

3- Le jour du départ, à l'embarquement du vol vers la Nouvelle-Calédonie

Formalités à accomplir :

Profil du passager	Présenter :		
	- la vaccination complète ou la contre-indication	- l'attestation de voyage délivrée par le gouvernement la Nouvelle-Calédonie	- le résultat négatif du test RT-PCR effectué 72 h avant le départ ou du test antigénique effectué 48h avant le départ
18 ans et plus, vacciné	oui, QR codes et/ou résultat d'un test RT-PCR positif avant vaccination	oui	oui, QR code
18 ans et plus, non vacciné et muni d'une contre-indication médicale à la vaccination (*)	oui, certificat de contre-indication	oui	oui, QR code
12 à 17 ans, vacciné (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	oui, QR codes et/ou résultat d'un test RT-PCR positif avant vaccination	oui	oui, QR code

12 à 17 ans, non vacciné (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	non	oui	oui,QR Code
Moins de 12 ans (voir les conditions de voyage des mineurs non accompagnés auprès des compagnies aériennes)	non	non	non
18 ans et plus, non vacciné	Entrée en Nouvelle-Calédonie interdite		

* <https://gouv.nc/contre-indications-la-vaccination-contre-le-covid-19>

1. Les schémas acceptés sont les suivants :

- vaccin Janssen : 28 jours après la dose unique,
- vaccins Moderna, Pfizer, AstraZeneca : 7 jours après la 2e dose ou immédiatement après une dose administrée à la suite d'une infection préalable au Covid-19.

• Le port d'un masque chirurgical est obligatoire pour tous les voyageurs, à l'aéroport et pendant le vol.

4- A l'arrivée en Nouvelle-Calédonie

Recommandations à suivre :

- Chaque passager rejoint le lieu (domicile, famille, hôtel, etc.) où il effectuera sa période d'isolement prophylactique de 7 jours.
- Le trajet depuis l'aéroport jusqu'au lieu d'isolement est à la charge des passagers. Il doit être effectué dans les plus brefs délais, par des proches ou un transport de passagers, dans le strict respect des gestes barrière et de la distanciation sociale.
- Durant les heures de couvre-feu, les déplacements vers l'aéroport sont tolérés. Le conducteur doit se munir d'une copie du billet d'avion pour justifier son trajet, en cas de contrôle.
- À l'issue de la période d'isolement de 7 jours, tous les passagers de plus de 12 ans doivent effectuer un test antigénique réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé. Il peut être fait en pharmacie, gratuitement, sur présentation du billet d'avion. Si le résultat est négatif, l'isolement prend fin. Si le résultat est positif, la personne est soumise à un nouvel isolement de 10 jours. Elle doit contacter un médecin et suivre les consignes données.
- Des contrôles pourront avoir lieu (respect de l'isolement, test, etc.). Des sanctions sont possibles.

Pour vous tenir informé des évolutions, voir le site de la DASS-NC spécial COVID sur ce lien :

<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>

PREPARATION	8
1. Déménagement	8
2. Demande de logement et venue famille	9
3. Habillement / Tenues	10
4. Prestations familiales	11
5. Santé et vaccination	12
6. Banques	14
7. Mutuelle	15
8. Importations diverses	16
a. Véhicules	16
b. Animaux	17
ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE	18
1. Accueil	18
2. Arrivée effets	19
3. Circuit administratif	20
4. Transport	21
• Voitures	21
• Bateaux	21
5. Scolarité	23
DIVERS	24
1. Télécommunications	24
2. Climat	25
3. CSA	25
4. Sport	25
CONTACTS	26
GARNISONS	27
1. Koumac	27
2. Koné	30
3. Bourail	37
4. Nouméa	42



**Régiment du Service Militaire Adapté
De Nouvelle-Calédonie**

KOUMAC, le 01 décembre 2021.



Officiers, sous-officiers, engagés volontaires de l'armée de Terre et du Service militaire adapté.

Vous venez d'être désignés pour servir au sein du régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie et, naturellement, les premières questions se posent. Afin de répondre au mieux à vos interrogations, ce guide a été rédigé pour vous.

Vous allez vivre une expérience unique, dans un environnement étonnant, tant sur le plan géographique, culturel et humain que dans la nature de la mission que vous recevrez.

Dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle dépendant du ministère des Outre-mer, le SMA est destiné à la formation et à l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, les plus éloignés du marché de l'emploi. Riche par la dimension humaine qui l'anime et noble par le but final qu'elle se fixe, cette mission requerra de votre part, faculté d'adaptation, esprit d'équipe, investissement personnel et sens du contact.

Mais cette mission doit être préparée avec attention que vous soyez mutés à Koumac, Koné, Bourail ou Nouméa. Afin de préparer au mieux votre arrivée, je vous incite donc vivement à suivre avec votre conjoint, l'une des journées d'informations dispensée par l'EMSOME.

En outre, pour ceux et celles qui seront au contact direct des volontaires, une information particulière organisée par le COMSMA devrait vous être présentée à Périquex.

Vous pourrez également consulter utilement le site Internet du régiment, www.rsma.nc ou celui des Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) www.forcesarmees.nc.

Vous y trouverez les informations que nous avons jugées pertinentes pour faciliter votre installation et votre intégration. N'hésitez pas à demander des précisions à votre prédécesseur sur le plan professionnel et à votre parrain sur le plan familial.

La page Facebook du RSMA-NC vous donnera également une idée des activités quotidiennes du régiment.

Concernant votre lieu de vie, un logement correspondant à votre composition familiale et votre grade vous sera affecté aux alentours du mois de février 2022. Sachez toutefois que la situation immobilière reste tendue sur Koné, Koumac, Bourail et Nouméa. Le régiment fera au mieux pour vous satisfaire.

Petite particularité à Bourail, une partie du personnel pourra bénéficier de logements domaniaux dans le camp militaire de Nandaï (à 7km). Les autres seront logés dans le village et alentours.

Ainsi, l'autorisation de venue de votre famille ne sera accordée par le commandement du RSMA-NC que lorsque les conditions optimales d'accueil seront remplies.

Il est donc essentiel pour nous de connaître au plus tôt, et très précisément, votre situation familiale (composition de la famille qui doit rejoindre le territoire, enfants à naître ou restés en métropole, etc...).

Certaines situations devront peut-être alors nécessiter une date de mise en place de la famille différée par rapport à la vôtre, même si je suis bien conscient des contraintes engendrées par un si long voyage pour un parent seul avec ses enfants.

La situation sanitaire en Nouvelle-Calédonie évolue assez rapidement, nous ferons tout notre possible pour que vous soyez informés du processus à suivre pour votre arrivée sur le territoire.

Une fois arrivée dans votre garnison, vous serez accueillis par votre parrain désigné parmi les cadres ayant déjà au moins un an sur le territoire. Il vous aidera ainsi que votre famille dans votre installation et les premières démarches.

Je vous souhaite dès à présent la bienvenue, à vous et à votre famille. Nous sommes heureux de bientôt vous compter parmi nous.

Colonel Fabien PAUL

Commandant le RSMA-NC

PREPARATION

1. Déménagement

Vous devez préparer votre changement de résidence au plus tôt, en liaison avec votre correspondant « changement de résidence (CCR) » ou espace ATLAS de votre GSBdD de provenance ou d'appartenance.

Pour le calcul des différents plafonds ou indemnités de changement de résidence du personnel militaire ou civil, un simulateur est accessible sur le site du SCA :

<https://simucr.defense.gouv.fr> (le navigateur Mozilla Firefox est à privilégier)

Selon le nouveau décret 2020-1654 du 24 décembre 2020, sont pris en charge :

- un transport de bagages lourds (caisse maritime et/ou caisse aérienne),
- un repli mobilier en métropole,
- des indemnités forfaitaires d'hôtellerie et de restauration (3 jours d'IFHR),
- des indemnités kilométriques (trajet domicile - aéroport),
- des frais annexes (passeport, visa, vaccin...),
- la participation éventuelle aux frais de gardiennage,
- l'indemnité géographique des militaires IMGGM (anciennement prime rideau),
- l'allocation éventuelle d'une allocation d'accompagnement à la mobilité géographique (ACMOBGEO).

Beaucoup trop de dossiers arrivent incomplets, ce qui provoque des retards et des difficultés de remboursement des 10 % restant. Constituez un dossier qui doit être impérativement avec vous le jour de votre arrivée et non dans la caisse maritime. Vous y mettrez la totalité des documents de votre déménagement, au départ et à l'arrivée.

À l'arrivée, exigez de votre déménageur la lettre de voiture, la déclaration import/export, le connaissement maritime (sea waybill) et surtout les factures originales signées avec le tampon du déménageur et la mention « acquitté ».

2. Demande de logement et venue famille

Dès réception de l'ordre de mutation, établir la demande de CPG pour la venue de votre famille auprès de votre trésorier et la demande d'autorisation de venir en famille.

La demande de CPG famille est une demande personnelle qui engage et conditionne la possibilité de voyager en famille. Cette demande est des plus urgentes, et doit être entreprise dès réception de l'OMI afin de garantir la possibilité de voyager en famille.

La CPG conditionne l'autorisation de venir en famille. Celle-ci est délivrée par le chef de corps du RSMA-NC, en fonction des capacités d'hébergement locales suite au message type devant être envoyé au RSMA-NC.

Cette possibilité pourra aussi être remise en cause par les capacités ou disponibilités des vols.

Cette démarche s'effectue en quatre temps :

- 1er temps : faire la demande d'autorisation de venir en famille au CDC du RSMA-NC,
- 2e temps : vous effectuez vos démarches de demande de CPG pour votre famille,
- 3e temps : le régiment accorde la venue de votre famille,
- 4e temps : le GSPI s'occupe des réservations de billets d'avion pour vous et votre famille.

Attention : la CPG ne garantit aucunement que votre famille voyage sur le même vol que vous.

Il s'agit seulement d'une décision de prise en charge financière du billet de la famille ou une question de disponibilité sur les vols.

Le GSPI éditera votre convocation individuelle à l'embarquement dès édition de votre OMI par la DRHAT, sans corrélation initiale avec la CPG.

L'autorisation de venue de famille est du seul ressort du chef de corps du RSMA-NC, en fonction notamment des possibilités de logement sur le territoire. C'est sur accord du RSMA-NC que le GSPI tâchera ultérieurement de placer votre famille sur votre vol, et vous enverra la convocation d'embarquement de la famille à votre adresse de repli.

Il est donc important de pouvoir bénéficier d'une adresse de repli si votre famille venait à devoir vous rejoindre ultérieurement.

Les logements mis à disposition par le RSMA-NC contiennent de l'ameublement : lits avec matelas, canapé, fauteuils, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, table de cuisine et chaises, cuisinière, rangement pour cuisine. Le régiment ne fournit pas le sèche-linge, le micro-ondes ni le salon de jardin qui sont à prévoir si désirés.

3. Habillement / Tenues

Dès la désignation sur le TSHM, il est important de commander rapidement les effets nécessaires via e-DPC sur Intradef et sur le site Internet ABILIS pour les confections (<https://webspec.groupe-abilis.fr/>) : écussonnage, galonnage,...

La tenue de travail au RSMA-NC est la T42 avec pantalon de treillis, chemisette bariolée et rangers. Prévoir également la tenue de défilé T42.

Il est nécessaire de prévoir la T22 et la T16 « petit-blanc » pour les sous-officiers et les officiers.

Il est envisagé, à moyen terme, de porter la tenue T4S2. Il est ainsi nécessaire de prévoir un jeu dans sa caisse.

Se renseigner auprès de son parrain pour connaître les tenues nécessaires sur place et les différentes confections nécessaires.

Une fois l'ensemble des travaux effectués, il faut veiller à clôturer le carnet d'habillement dématérialisé auprès de l'officier du matériel du GSBdD et recupérer la version papier qui sera transmise au SMCA lors du circuit d'arrivée.

Un complément de paquetage OM est perçu sur place, mais il est tout de même conseillé d'arriver avec l'ensemble du paquetage nécessaire pour votre durée d'affectation.

4. Prestations familiales

En Nouvelle-Calédonie, les prestations familiales du personnel des armées sont versées par les organismes payeurs de rattachement (CERH Air, Terre et Mer) directement sur la solde du personnel militaire ou la rémunération du personnel civil.

Avant votre départ de métropole, il est impératif de signaler votre mutation en Nouvelle-Calédonie à votre caisse d'allocations familiales (CAF) et ce, quel que soit le nombre d'enfants.

Celle-ci devra établir un certificat de mutation des prestations familiales, arrêté comme suit :

- au dernier jour du mois précédent votre affectation pour les personnels affectés le 1er du mois (ex : muté le 01/08, certificat établi au 31/07),
- au dernier jour du mois de rattachement dans l'affectation pour les personnels affectés en cours de mois (ex : muté le 10/08, certificat établi au 31/08).

L'expérience montre cependant que cette transmission est souvent imparfaite. Il est donc vivement conseillé d'être en possession d'un exemplaire du certificat de cessation de paiement lors de votre arrivée sur le territoire.

Au cours de votre circuit d'arrivée au sein de la direction des ressources humaines (DRH), un dossier d'inscription CAFAT et RUAMM vous seront remis par les secrétaires (sécurité sociale locale).

Il est préférable avant l'arrivée sur le territoire d'avoir un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3mois (célibataire ou PACS/ concubinage) afin de ne pas retarder votre inscription et le traitement de votre dossier.

Un document qui complètera votre dossier sera rempli au sein de la cellule (déclaration d'affiliation d'un fonctionnaire).

Pour les membres de votre famille restés en métropole, il vous sera possible :

- soit de les affilier à la CAFAT en présentant une attestation de désinscription de votre CAF de rattachement,
- soit de les maintenir inscrit à votre CAF de rattachement en présentant un justificatif de non désinscription.

5. Santé et vaccination

1 - Généralités

Du point de vue sanitaire, la Nouvelle-Calédonie est une terre favorisée, exempte de paludisme et de fièvre jaune. Même si son climat est sain, plusieurs maladies virales peuvent être transmises par des moustiques.

Le virus de la dengue en premier lieu (importante épidémie en 2013) mais aussi le virus Chikungunya et le virus Zika (déclaré en phase épidémique en 2014). Les protections individuelles et domestiques contre les moustiques sont donc particulièrement recommandées. Outre ces maladies, les pathologies sont proches de celles de la métropole avec un risque accru pour les hépatites A, B et la leptospirose.

Du fait de son environnement, la Nouvelle-Calédonie est propice aux accidents ou aux pathologies liés aux loisirs offerts par la mer et en particulier : l'exposition au soleil (coup de chaleur), la consommation de poissons présentant un danger d'intoxication à la « gratte » (ciguatera), la piqûre douloureuse voire mortelle de certains coquillages ou poissons (le port de chaussures de bain est vivement conseillé).

2 - Vaccinations

Vaccinations obligatoires pour les enfants en Nouvelle-Calédonie notamment pour les inscriptions en crèche ou garderie et pour la scolarité :

BCG – diphtérie - tétanos – polio –coqueluche acellulaire – hépatite B – haemophilus B – rougeole – oreillons – rubéole – pneumocoque.

La vaccination contre l'hépatite A est recommandée.

Attention : le calendrier vaccinal de la Nouvelle-Calédonie diffère de celui de la métropole !

Consulter votre médecin traitant pour la prescription des vaccins obligatoires notamment pour le BCG qui est bien obligatoire (le statut est différent en métropole, et le vaccin peut être difficilement accessible).

Consultez le calendrier vaccinal et bien d'autres informations sur le lien suivant :

<https://dass.gouv.nc/votre-sante-depistage-et-vaccination/la-vaccination>

Les vaccinations non remboursées par la CNMSS peuvent être remboursées par les mutuelles militaires sur présentation de l'ordre de mutation et facture acquittée du PHARMACIEN.

3 - Vaccinations pour les adultes non militaires :

Il faut être à jour des rappels de vaccination DTPolio ou DTCPolio (Notez que la vaccination contre l'hépatite A est conseillé).

Pour les familles, il n'y a pas d'indication de vaccination contre la typhoïde, ni contre la fièvre jaune.

Enfin, n'oubliez pas de vous munir des carnets de santé des enfants, à jour, pour la rentrée scolaire.

4 - Maladies chroniques, affections longue durée :

Pensez à prendre un stock suffisant pour au moins 3 mois de traitement car il existe des délais d'affiliation CAFAT et de remboursement des traitements.

Ce n'est pas la même caisse d'assurance. Une nouvelle affiliation est obligatoire. Si vous êtes suivi pour une affection de longue durée, le dossier de demande d'ALD devra être renouvelé à votre arrivée par votre nouveau médecin traitant à la CAFAT.

Pour ceux qui auraient un suivi de soins dans le cadre d'une prise en charge DAPIAS, bien se présenter au service médical en arrivant car démarche différente.

Pour les personnes ayant des affections chroniques ou nécessitant un suivi particulier prendre attache avec le service médical du RSMA en amont pour connaître la faisabilité du suivi (pas toutes les spécialités sur le Caillou et encore moins à Koumac, ce qui peut remettre en question le choix de rejoindre l'affectation (budget hôtel et trajet pour se rendre à Nouméa ou/et Australie).

5- Covid

Vaccination obligatoire.

6. Banques

On trouve en NC des filiales locales des grands groupes bancaires métropolitains.

L'ouverture d'un compte bancaire local est obligatoire, notamment pour les frais de remboursement de la CAFAT.

L'immense majorité des commerces acceptent les CB de métropole, ainsi que tous les distributeurs automatiques (au moins trois à Koumac et quatre à Koné), qui vous permettent donc de régler le reste en numéraire. Les frais bancaires des banques locales peuvent être importants.

En revanche, les chèques métropolitains ne sont pas acceptés : pensez à faire annuler le renouvellement de vos chéquiers à votre départ.

En complément d'informations, la BCI, la Société Générale et l'OPT (se renseigner pour les autres) permettent d'ouvrir un compte depuis la métropole et donc de l'approvisionner avant le départ. En règle générale comme le taux de change est fixe les banques ne prennent pas de frais bancaires pour les virements de banque métropolitaines à banque néo-calédonienne.

Bien insister auprès de sa banque métropolitaine, certaines agences ne connaissent pas l'existence de cette possibilité, pourtant bien utile.

Pour les clients de la banque postale en métropole qui conserveront leur carte de crédit : le service certicode ne fonctionnera pas avec un numéro de téléphone local. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec votre conseiller financier pour trouver une parade à ce problème.

ATTENTION : renseignez-vous auprès de votre banque quant aux frais bancaires demandés lors des opérations financières, de et vers la Nouvelle-Calédonie.

BCI : <https://www.bci.nc/>

Téléphones : - agence Koumac : +687 25.53.77
- agence Koné : +687 25.53.80
- agence Bourail : +687 25.69.92

Société Générale : <https://www.sgcb.nc/>

Téléphones : - agence Koumac : +687 25.79.85
- agence Koné : +687 47.21.58
- agence Bourail : +687 25.63.00

BNP Paribas : <https://www.bnpparibas.nc/>

Téléphones : - agence Koumac : +687 25.85.31
- agence Koné : +687 25.85.28

OPT : <https://www.opt.nc/>

Téléphones : - agence Koumac : +687 20.23.20
- agence de Koné : +687 20.22.50
- agence Bourail : +687 44.70.55

7. Mutuelle

Deux options s'offrent à vous :

1/ Rester affilié à la mutuelle UNEO

Dans ce cas, n'oubliez pas d'écrire à votre mutuelle pour l'avertir que vous êtes muté en Nouvelle-Calédonie en y joignant votre ordre de mutation. Les démarches peuvent être effectuées en vous connectant à votre compte en ligne. Les formulaires correspondant à l'option choisie peuvent être scannés et envoyés avec la demande de modification. Vos feuilles de remboursement suite à des soins seront à adresser à la CAFAT (temps de traitement par la CAFAT : environ un mois. Il faudra ensuite les envoyer à MSH international. En pratique, il vous faut attendre deux à trois mois pour être remboursé complètement des frais de santé, ce qui peut parfois être long.

2/ S'affilier à une mutuelle locale

Deux mutuelles sont possibles : la mutuelle MPL et la mutuelle du commerce. Si vous êtes affilié à une mutuelle locale, c'est directement à la mutuelle qu'il convient d'envoyer vos feuilles de remboursement. Le remboursement peut être plus rapide.

Remarque : sur le plan fiscal, en Nouvelle-Calédonie, les cotisations mutuelles sont déductibles de vos revenus.

8. Importations diverses

a. Véhicules

Véhicules neufs

La valeur retenue pour la taxation sera celle de la facture d'achat majorée des frais de transport et d'assurance.

Coefficient de vétusté		
Période d'utilisation effective du véhicule	Véhicules	Motocycles
Dans le mois précédent l'embarquement	12 %	8 %
Entre le 1 ^{er} mois exclu et le 2 ^{ème} mois inclus	12 % puis 10 % supplémentaires	14 %
Entre le 2 ^{ème} mois inclu et le 3 ^{ème} mois exclus	12 % puis 10 % puis 2,5 %	16 %
Mise en circulation depuis plus de 3 mois	12 % puis 10 % puis 2,5 % puis 2,5 % par trimestre supplémentaire	16 % puis 2 % par trimestre

Véhicules d'occasion importés suite à un achat

La taxation sera basée sur le montant de la transaction majorée des frais de transport et d'assurance. Avant l'importation, vérifier que les pièces de rechanges sont facilement disponibles sur le territoire.

La base taxable sera déterminée par référence à la cote de l'Argus Nouvelle-Calédonie valable pour l'année civile. Sur cette base, il sera appliqué une réduction forfaitaire de 15 % puis un nouveau coefficient de réfaction variable selon l'origine du véhicule :

- Si origine UE : 22 % pour les véhicules de tourisme, motocycles et véhicules utilitaires (charge maximale ≤ 5 tonnes),
- Si origine hors UE : 30 %.

Véhicules de collection

A - Quels véhicules sont concernés ?

Seuls les véhicules classés à la position tarifaire du 8703 (véhicules de tourisme) et les motocyclettes du 8711 du tarif des Douanes sont susceptibles de bénéficier de la franchise de droits et taxes.

B - Conditions

La franchise de droits et taxes est réservée aux véhicules âgés de plus de 25 ans ainsi qu'aux pièces et accessoires nécessaires à leur restauration.

C - Formalités et justificatifs à fournir

- La copie de la carte d'immatriculation.
- Les factures précisant la marque, le type, le nom commercial du modèle et son année de fabrication.

En Nouvelle-Calédonie, la « carte grise collection » n'existe pas. Quelle que soit son ancienneté, le véhicule est soumis à un contrôle technique sur les organes de sécurité (freins, feux, etc). De même, les assurances dites « collection » n'existent pas sur le territoire. En conséquence, votre assureur ne vous fera pas de tarif collection sur le territoire.

NB : les véhicules de plus de 15 ans et de moins de 25 ans sont soumis à la démonstration de l'intérêt de leur conservation en raison de leur caractère sportif, de leur rareté ou de leur ancienneté. Cette démonstration peut être établie sur la base d'articles de revues spécialisées ou de tous documents ou attestations des constructeurs. L'association de sauvegarde du patrimoine automobile calédonien (ASPAC), membre de la fédération française des véhicules d'époque (FFVE), peut apporter son expertise en la matière. Source : <https://douane.gouv.nc>

ATTENTION :

La TGC (taxe générale sur la consommation) est effective depuis le 1er octobre 2018. Il vous est donc demandé d'être très vigilant sur ce point et de voir avec votre déménageur les taux appliqués lors de votre transfert de résidence.

En Nouvelle-Calédonie, pas de permis à point, et une nouvelle carte grise de votre véhicule importé sera à effectuer auprès de la DITTT après un contrôle technique obligatoire.

Liens utiles :

Transfert de résidence : <https://douane.gouv.nc/particuliers/transfert-de-residence>

Importation de véhicules : <https://douane.gouv.nc/particuliers/importation-de-vehicules>

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) : <https://dittt.gouv.nc/>

b. Animaux

Vous souhaitez venir avec votre animal de compagnie, ce qu'il faut savoir avant d'entreprendre vos démarches :

- Vous devez entreprendre vos démarches 6 mois avant la date de départ de votre animal,
- Votre animal doit être tatoué ou pucé et à jour de ses vaccins,
- Des vaccins et traitements complémentaires sont nécessaires pour la Nouvelle-Calédonie,
- Il vous faudra acheter une cage de transport homologuée,
- Votre animal ne voyagera pas avec vous dans l'avion,
- Il n'y a qu'une liaison par mois (fret) pour le transport des animaux vers la Nouvelle-Calédonie,
- Plusieurs prestataires proposent la prise en charge du transport de votre animal (Goldenways, Aniway...),
- Les départs se font à 07h30 de Roissy le lundi,
- A l'arrivée votre animal sera placé en quarantaine pendant 10 jours au SIVAP,
- Tous les frais (vaccination, cage, transport et quarantaine) sont à votre charge.

A titre d'information, compter environ 5 000€ au total (Frais vétérinaire, transport et frais divers) pour un chien de 30kg de type labrador.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la DAVAR.

<https://davar.gouv.nc/importations-exportations-importations-animaux-et-produits-animaux/les-chiens-et-chats>

ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE

1. Accueil

A l'aéroport de la TONTOUTA, le Bureau Soutien Acheminement de l'EMIA assisté de la DICOM-GSdD NC contrôle et assiste le personnel des FANC, au départ comme à l'arrivée.

Vous serez attendus et accueillis par un cadre de la division administration du personnel (DAP) de la DICOM-GSBdD NC en zone d'arrivée avant l'accomplissement des formalités de douane et d'inscription phytosanitaire.

EMIA/BSA cellule voie aérienne :

Téléphone : 00 687 29.25.31

Portable : 00 687 98.98.86

Fax : 00 687 29.24.51

E-mail : transitmil-noumea-vac@laposte.net

Votre parrain ou votre unité d'affectation viendra vous accueillir à l'aéroport et assurera votre transport jusqu'à votre logement.



Si la situation sanitaire l'exige (confinement) vous serez pris en compte par la cellule accueil PAM et acheminés en bus jusqu'à votre lieu de quarantaine.

2. Arrivée effets

Il est impératif que votre transporteur vous fournisse la date de livraison en Nouvelle-Calédonie, ainsi que le nom du bateau qui assurera le transport de vos effets.

En moyenne, au minimum 1 fois par semaine, un bateau porte-conteneurs arrive à Nouméa. Ainsi, après règlement des formalités douanières, le contenu de vos effets vous sera livré dans les 48 h pour Nouméa et sa périphérie. Il faudra compter un minimum de 72 h pour une livraison sur les autres communes.

Vous devrez prendre contact avec votre déménageur ou votre transitaire qui effectuera les démarches nécessaires et vous informera sur les délais de livraison.

Points particuliers :

- Il est conseillé de garder le dossier d'arrivée (notamment la concession de passage gratuit) qui servira pour votre départ de Nouvelle-Calédonie,
- Dans l'attente de la livraison de vos effets, une « caisse popote » (vaisselle, batterie de cuisine, électroménager courant...).

3. Circuit administratif

Pour votre circuit, un certain nombre de documents sont nécessaires. Aussi, vous devrez vous munir des documents suivants :

- votre carte nationale d'identité à jour,
- un RIB local,
- une photo d'identité du conjoint, si besoin d'une carte conjoint de militaire,
- dossier OPEX à jour.

Votre parrain vous accompagne pour effectuer les démarches administratives :

AVANT L'ARRIVÉE :

Il assure les prises de rendez-vous avec les différentes administrations et il apporte son conseil.

AU COURS DE LA SEMAINE PRÉCÉDANT L'ARRIVÉE :

- il passe au point d'accueil du BIL pour retirer l'attestation d'attribution du logement afin de faire ouvrir, si besoin les compteurs d'eau et l'électricité (demande une procuration au nouvel arrivant), puis récupère les clés du logement,
- visite le logement afin de préparer au mieux l'arrivée de la famille (nettoyage en cas d'une longue période d'inoccupation du logement, approvisionnement du réfrigérateur, mise en place d'une bouteille de gaz, remplacement des matelas, présence d'un lit « bébé » si besoin, etc...),
- perçoit une caisse « popote ».

APRÈS L'ARRIVÉE :

- prévoit dès les premiers jours une visite de la ville et de ses principaux centres d'intérêt ;
- fait faire une reconnaissance du lieu de travail (préalablement au circuit d'arrivée), des écoles, des administrations, des grands commerces, clubs sportifs...

4. Transport

- **Voitures**

Le régiment ou les unités isolées sont souvent situés à quelques kilomètres des logements familiaux. Il peut être bon de posséder deux véhicules en fonction de votre situation personnelle. Un deux-roues peut-être une solution à envisager, il y en a peu sur l'île la plupart étant à Nouméa. Demandez conseil à votre parrain.

En ce qui concerne les véhicules, il faut prendre en compte les distances pour se rendre à Nouméa (Koumac est situé à 365 kms/4h15 de Nouméa, Koné à 265 kms/1h10 et Bourail à 165 kms/2h15).

Il est donc souhaitable d'emmener ou d'acheter sur place un véhicule fiable avec un petit peu d'espace pour les déplacements en famille, les courses, les valises. Le coffre de toit est une solution pratique surtout si vous optez pour des passages en campings lors de votre visite du caillou mais pas indispensable.

Par ailleurs, il est intéressant de pouvoir bénéficier de deux véhicules afin de permettre au conjoint d'être autonome. Ainsi, un véhicule « de brousse » et un petit véhicule citadin sont une bonne solution. L'acquisition ou l'import d'un scooter ou quad peut aussi être envisagé dans le cadre des liaisons journalières domicile-travail.

Certaines personnes achètent leurs véhicules directement sur le territoire. Sur Nouméa, il y a de nombreux concessionnaires de véhicules neufs et occasions, mais on peut aussi acheter des véhicules sur la garnison.

Il peut être très intéressant de faire les démarches pour l'attribution d'un permis international, la demande est gratuite en métropole et payante en Nouvelle-Calédonie (utile pour les voyages à l'étranger, notamment en Nouvelle Zélande et Australie). À savoir que celui-ci vous sera validé pour une durée de 3 ans à compter de la date de délivrance.

Pour ceux souhaitant importer un véhicule, la taxation est complexe à calculer : rapprochez-vous de votre déménageur qui pourra faire effectuer le calcul pour vous par le transitaire sur place. (Exemple : en 2019 taxe d'importation du véhicule d'environ 800 € pour une Mégane de 2012).

Nous vous conseillons de préparer ce véhicule au séjour en vérifiant : pneus, amortisseurs, courroie de distribution, etc. Il est possible que vous ayez du mal à trouver certaines pièces en fonction du modèle, vérifiez que votre type de véhicule ou marque soit bien représenté sur le territoire. Au débarquement du véhicule, les douanes vérifient l'état de propreté de celui-ci, votre déménageur vous demandera une facture de nettoyage par un professionnel dans les règles phytosanitaires nécessaire. Attention, les douanes sont très tatillonnantes à ce sujet.

Un véhicule importé de métropole et qui a plus de cinq ans doit être homologué pour circuler en Nouvelle-Calédonie. Il devra passer un contrôle technique spécifique effectué par un technicien de la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DI3T) à Koné ou à Nouméa, il vous remettra alors un document vous permettant l'obtention d'une carte grise du territoire.

Enfin, la conduite des véhicules du SMA nécessite de détenir le permis civil correspondant aux véhicules utilisés.

Nous vous demandons de faire convertir tous vos permis avant d'arriver au régiment si vous êtes détenteurs du permis militaire uniquement.

- **Bateaux**

Un certain nombre de militaires font l'acquisition d'un bateau pour profiter au mieux des possibilités qu'offre le lagon calédonien. Plusieurs types de bateau existent (rigide, semi-rigide, fibre, voilier, etc.) en fonction de ce que chacun recherche (balades en famille, pêche sous-marine, à la traîne, etc.). Un véhicule 4x4 est préférable afin d'être sûr de pouvoir mettre à l'eau facilement, crochet d'attelage indispensable.

Ces mises à l'eau se font au port ou à des endroits bien précis qui vous seront communiqués par les autres plaisanciers. L'entretien du bateau a un coût et les réparateurs peuvent se trouver éloignés en fonction du type de bateau. Le matériel d'accastillage est très onéreux et parfois difficile à trouver.

Le permis bateau, même s'il est conseillé, n'est pas obligatoire en Nouvelle-Calédonie. Assurer un bateau de plus de dix ans n'est pas possible avec certains assureurs, bien se renseigner avant l'achat.

5. Scolarité

Si les programmes d'enseignement sont sensiblement les mêmes que ceux de métropole (mêmes examens), le cycle scolaire en Nouvelle-Calédonie est différent. Les écoles ferment pendant l'été « austral », de décembre à février.

Ainsi, à votre arrivée sur le territoire, le cycle scolaire se situera en fin de second trimestre. Votre enfant accomplira un « 4e trimestre » de l'année qu'il aura validé en métropole ou, si vous ne le souhaitez pas, ne sera scolarisé dans la classe supérieure qu'à la rentrée suivante, c'est-à-dire en février N+1.

Notez que les modalités d'admission d'emblée en 3e trimestre de la classe supérieure en cours d'année scolaire diffèrent entre l'enseignement primaire et secondaire, et entre le public et le privé (voir le site du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie) et que la décision finale est du seul ressort du chef d'établissement.

https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/modalites_concernant_les_eleves_arrivant_ou_quittant_la_nc.pdf

Koumac dispose d'une école maternelle, d'une école primaire et d'un collège.

Le lycée le plus proche est situé à Pouembout, au Sud de Koné soit à 1h15 de route à partir de Koumac (lycée agricole, technologique et enseignement général-filières d'enseignement général : S – E/S).

L'année scolaire est décalée, elle commence mi-février et se termine en décembre, le rythme scolaire se décrit de la façon suivante : 7 semaines d'école puis deux semaines de congés (voir site du vice rectorat).

DIVERS

1. Télécommunications

Les communications par Internet avec la métropole sont possibles par l'intermédiaire de serveurs locaux (CAN'L, LAGOON, NAUTILE...).

Le débit, donné comme du « Haut débit », reste très correct. La fibre optique est en cours d'installation sur le territoire, Koumac devrait être incessamment raccordé.

L'utilisation d'un onduleur est fortement conseillée, ainsi que les prises de courant para-surtenseur. Globalement, en Nouvelle-Calédonie, tous les matériels informatiques et vidéo existent mais sont très onéreux.

Il existe également des offres de TV par internet, CAN'L qui propose également la téléphonie gratuite vers les téléphones fixes en métropole, et aussi vers les portables (durée limitée selon les opérateurs).

La TNT est en place depuis 2010 et permet d'avoir toutes les chaînes du groupe France Télévision. Le décodeur TNT doit être de 4e génération. Si tel n'est pas le cas, des décodeurs sont disponibles sur place.

Vous pouvez aussi vous abonner à CANAL SAT et bénéficier d'un large panel de chaînes.

Le téléphone portable reste très utile pour la sécurité surtout lors des grands trajets vers Nouméa et la couverture réseau est globalement bonne. Ne pas oublier de demander le code de déverrouillage PUK auprès de votre opérateur métropolitain. En effet, sans ce code, votre portable sera inutilisable sur le territoire.

Facebook est le moyen de communication préféré en Nouvelle-Calédonie, beaucoup d'entreprises n'ont pas de site Internet.

Des groupes sont très actifs, vous fourniront beaucoup d'informations et d'annonces pour du matériel/services : « VKP ANNONCES », « Noumea Expat » et sur invitation « Conjoint de militaires Nouméa et Nouvelle-Calédonie » et « Vente/échange PAM ».

Vous pouvez également utiliser certaines applications très populaires en Nouvelle-Calédonie, Maps.me (GPS et cartographie gratuite), Marées NC, Windy

Un autre site : <https://annonces.nc/> qui est le « Leboncoin » local mais est plutôt centré sur Nouméa.

2. Climat

Il existe une grande amplitude de température au sein des saisons et entre les saisons. En hiver les matinales sont souvent proches des 10° C, l'ensoleillement fait remonter les températures vers 28-30°C. Koumac est réputé pour être très venté, été comme hiver. Koné et Bourail sont plus humides, il y pleut plus souvent. L'été, l'amplitude thermique est moindre et le taux d'humidité est très élevé, c'est aussi la saison des moustiques.

N'oubliez donc pas d'emporter des habits chauds (pulls, polaires) et des couettes car durant la saison fraîche (de juin à octobre) ils vous seront bien utiles.

3. CSA

Ouvert à tous, familles et militaires, personnel civil, le CSA fournit principalement une assurance et permet d'effectuer des activités sportives dans d'autres structures pendant les heures de service (militaires) et temps libre pour les conjoints.

Activités sportives et artistiques proposées par le CSA année 2021-2022 :

- Lapidaire,
- Sable,
- Couture (en recherche de responsable),
- Va'a (pirogue polynésienne),
- Equitation (un club hippique dynamique existe à proximité de la ville : la crinière),
- Pétanque,
- Vélo,
- Trail,
- Multisport collectif pour les enfants,
- Plongée.

Tout volontaire peut créer une section afin de faire partager sa passion.

Une présentation des activités CSA, ainsi que des formalités d'adhésion sera réalisée dans le courant du mois de septembre lors du forum des arrivants.

4. Sport

Le matériel de sport reste assez onéreux sur le territoire. Cependant vous trouverez l'essentiel à Koné, Bourail, et à peu près tout à Nouméa (Décathlon, Sport NC, Marine corail, Equinoxe, Terre de running).

Il y a un magasin spécialisé de pêche / chasse sous-marine à Koumac, on trouve également le matériel basique dans les stations-service et les magasins de bricolage.

Prévoir **des tee-shirts anti-UV** pour toute la famille et des chaussures de baignade. Les plages ne sont pas toutes de sable fin et contiennent beaucoup de corail mort. Vous pouvez emmener votre V.T.T, vélo de route ou V.T.C. Prévoyez néanmoins suffisamment de lots de réparation (montage pneus type kevlar conseillé).

Nota : les revêtements routiers sont en mauvais état mais la circulation en vélo reste possible sur les grands axes. L'équipement de sécurité et de signalisation est toutefois obligatoire (casque, lumières et gilet).

Les weekends sous tente sur les îlots ou sur certaines plages sont possibles, les tentes adaptées à la composition de la famille seront utiles. Un club de plongée sérieux est ouvert à Koumac et loue tout le matériel nécessaire (« Rêve Bleu Calédonie » sur Facebook).

CONTACTS

Vous n'aurez pas de boîtes aux lettres dans votre logement, votre adresse pour l'envoi du courrier sera la suivante en fonction de votre lieu d'affectation.

RSMA-NC BP 41 98 850 KOUMAC	RSMA-NC CFP2 BP 38 98 860 KONÉ	RSMA-NC CFP3 BP 88 98 870 BOURAIL	RSMA-NC Maison du SMA 11 boulevard Vauban 98800 NOUMÉA
-----------------------------------	--------------------------------------	---	--

Téléphone

+687 47 88 14 (Secrétariat chef de corps)

Mail fonctionnel : rsmanouvelle-caledonie.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Mail Internet : officiersuperieuradjoint@rsma.nc

Président des officiers : po@rsma.nc

Président des sous-officiers : psa@rsma.nc

Président des engagés volontaire : pev@rsma.nc

GARNISONS

1. Koumac

1. SITUATION

Située à 365 km de Nouméa soit environ 4h de route, cette bourgade, de plus de 3 500 habitants, est entourée de quatre tribus et compte de nombreuses stations d'élevage. L'aérodrome se trouve à 4 km du rond-point central du village. Le massif de la Tiébaghi qui surplombe le village est un site minier de la Société le Nickel (S.L.N.) où un grand nombre des habitants de Koumac travaille.

Du point de vue du RSMA-NC, c'est la portion centrale du régiment, il y a deux compagnies présentes :

- La CCLI (compagnie de commandement de logistique et d'instruction) à laquelle appartient l'état-major et trois sections de formation initiale chargées de faire le 1^{er} mois de formation militaire initiale des stagiaires,
- La 1^{re} compagnie de formation professionnelle,
- Une antenne médicale.



2. HISTORIQUE

Le nom de Koumac est cité pour la première fois en 1846 par les missionnaires de Ballade, village situé sur la Côte Est. Le 24 juin 1846, monseigneur DOUARRE, évêque d'AMATA, achète un terrain situé à Koumac. Cette transaction est signée en présence des chefs coutumiers Oualaït, Bouarrate, Tombo et Manésaou et par les Révérends Pères Jumillon et Montrouzier.

La première installation de colons débute en 1863 par la création d'un "store" (magasin d'approvisionnement de brousse). La colonisation est ensuite suspendue jusqu'à la découverte de la mine de cuivre en 1875. A partir de 1900, les découvertes minières se succèdent surtout à Tiébaghi. Avec le transfert des services publics de Gomen, l'agglomération de Koumac devient une réalité officielle juste après la seconde guerre mondiale. En 1936, la population atteignait 500 habitants, 1 000 en 1976 et le dernier recensement de 2009 en dénombre 3 206.

Les premiers élans de développement se font avec l'exploitation industrielle du chrome sur le dôme de Tiébaghi. Viendra ensuite la création d'un centre de ravitaillement approvisionné fréquemment par le bateau "TOUR DE COTE". Comme pour la plupart des communes de brousse, l'urbanisation se développe autour de l'axe de la RT1 avec de grandes villas enfermées dans la végétation. Le petit centre « commercial » adopte une architecture plus moderne et se situe en retrait sur la rue Georges Baudoux où la municipalité, les implantations de nombreux commerces et industries couvrent la plus grande partie des besoins. La création de la zone industrielle est officielle dès les années 90 et se poursuit actuellement.

3. LA VIE À KOUMAC

Koumac est un village de brousse où vivent environ 3 500 habitants, le village le plus proche se situe à environ une

heure de route. Nouméa se trouve à 365 km de distance, ce qui sous-entend environ 4 heures de route, l'aller et le retour dans la journée est difficile. La circulation de nuit est proscrite du fait de la présence d'animaux (chevaux, cerfs, etc.), la rendant trop dangereuse.

Koumac est donc un village éloigné de la province Nord.

Concernant le travail des conjoints, le village principalement rural ne propose pas beaucoup de possibilités. Il y a cependant plusieurs garderies pour les enfants dont deux conventionnées, il y a peu d'assistantes maternelles. Koumac se compose d'une petite communauté où tout le monde se connaît et où les rapports humains sont chaleureux.

Le village dispose d'un certain nombre de commodités. Il y aura à votre arrivée (enfin) une grande surface comme on peut le voir en métropole.

Un travail de préparation pour cette nouvelle affectation est nécessaire. Il faut apprendre à gérer l'éloignement du fait de l'implantation de Koumac sur le territoire calédonien, mais aussi parce que, pour certains, ce séjour sera le premier où vous quitterez amis et famille. La distance avec la métropole est élevée, le décalage horaire important (**l'été en N-C +10 heures, l'hiver + 9 heures**) ce qui ne facilite pas les contacts immédiats. Les moyens de communication modernes et les bons conseils des « anciens » vous permettront de vous habituer rapidement à ce nouvel environnement. Lorsque vous aurez contact avec votre parrain et votre prédécesseur, demandez leurs ce qui est utile à Koumac et faites votre caisse maritime en fonction de leurs réponses et du logement qui vous sera attribué.

SANTÉ

Le Centre Hospitalier Paula THAVOAVIANON dispose d'un service d'urgence, d'un service de médecine, d'un centre mère enfant, d'un service de suite de soins et d'un service de psychiatrie. Il possède aussi un service de radiologie. Les radiographies sont envoyées par mail à Nouméa pour interprétation. La réalisation d'échographies est possible par le chef de service des urgences.

Deux médecins généralistes, deux dentistes, trois ostéopathes et deux cabinets de kinésithérapie, une sage-femme, sont présents. Si besoin des médecins spécialistes se référer à partie « santé sur Koné (100 KMS) »

En dehors d'un psychiatre, il n'y a pas de médecin spécialiste permanent à Koumac. Une rotation de spécialistes est proposée par le centre hospitalier avec une fréquence variable.

La prise en charge des urgences pré hospitalières reste délicate en l'absence de SMUR. Les pompiers et les ambulances privées sont les seuls intervenants dans ce domaine.

Vous y trouverez également un dentiste, kiné, ostéopathe.

COMMERCES

Dans le village, il est possible de trouver tous les produits de première nécessité. Si les prix sont plus élevés qu'en métropole, les marchés locaux permettent de trouver fruits et légumes à des prix raisonnables selon les saisons. Koumac souffre de son éloignement mais la vie s'est organisée en conséquence et il est très facile de se faire livrer un panier de fruits et légumes chaque semaine. Il vous sera peut-être utile de passer par Koné ou Nouméa de temps en temps pour aller dans les magasins spécialisés ou grandes surfaces. La 1ère « grande » surface est cours de construction.

SÉCURITÉ

Une gendarmerie est implantée à Koumac et la mairie dispose d'un garde champêtre (équivalent à une police municipale). Il y a, comme dans toute agglomération, quelques vols à Koumac. Il ne faut pas perdre ses réflexes de métropole et continuer à ranger et sécuriser le matériel qui reste à l'extérieur de la maison car il s'agit principalement de vols d'opportunité réalisés la nuit.

Les chiens errants peuvent aussi créer des problèmes à certaines périodes de l'année. En règle générale les résidents conduisent prudemment dans le village, respectant le code de la route et agissant avec courtoisie.

La vitesse sur les routes de Nouvelle-Calédonie est limitée à 110 km/h, compte tenu des dégradations de la chaussée causées par la rudesse du climat, cette vitesse n'est pas appropriée à tous les segments de route. Il faut être vigilant.

LOISIRS

Voir le guide d'accueil de la mairie de Koumac. Il existe une MARINA également à Koumac qui permet de mettre à l'eau son bateau aisément et ainsi de profiter du lagon de Calédonie et rejoindre les îlots.

Une journée d'information se tiendra au RSMA-NC mi-septembre, vous pourrez y rencontrer les principaux clubs sportifs ou artistiques de la commune, le CSA, la mairie de Koumac.

www.mairie-koumac.nc

2. Koné



1. SITUATION

Situé à 267 km de Nouméa, Koné est le chef-lieu de la province Nord. Il compte environ 8300 habitants et s'étend sur 373 km². Il est la capitale administrative de la province Nord et accueille aussi l'hôtel du président de la province Nord.

Entouré par 9 tribus, le village se trouve entre le massif du Koniambo, site sur lequel est prélevé le minerai de nickel, la plage de Foué, où des fouilles archéologiques ont mis à jour un site d'habitat austronésien (1000 av JC) et enfin la route transversale Koné-Tiwaka qui permet de se rendre vers l'Est.

Au nord de Koné, l'usine du nord de la société KNS à Vavouto offre de nombreuses retombées économiques, notamment sur la zone VKP (VOH-KONE-POUEMBOUT), malgré la conjoncture économique actuelle.

La ville de Koné connaît la plus grosse croissance de Nouvelle-Calédonie et continue de se développer. De nombreux projets continuent de fleurir dans Koné et dans la zone VKP particulièrement active ces dernières années. Il faut replacer cela dans le contexte calédonien, Koné et ses environs comptent environ 15 000 habitants (petite ville métropolitaine) mais on y trouve maintenant beaucoup plus de services et d'infrastructures facilitant le quotidien des familles.

Concernant le RSMA-NC, KONE abrite la 2^e compagnie de formation professionnelle autonome en termes d'infrastructure (ordinaire et infirmerie).

2. HISTOIRE

Le bourg européen, érigé en municipalité en 1887, fut établi autour d'un poste militaire, créé en 1879 et aujourd'hui occupé par la gendarmerie. La mission catholique fut fondée en 1891, mais l'église ne date que de 1954.

Koné est le centre administratif de la province Nord. De ce fait, le village accueille la délégation du Haut-commissariat pour la province Nord (Subdivision administrative Nord ou SAN). Entre Pouembout et Koné se dressent les bâtiments de style néo-mélanésien de l'assemblée et des bureaux de la province Nord.

3. TOURISME

ACTIVITES POSSIBLES

- balades à cheval par le biais du centre équestre *ACNO*, situé à proximité immédiate de la CFP2,
- randonnées pédestres,
- balades en canoë Kayak,
- divers marchés de tribus,
- salle de sport *FITWORKS* située entre Koné et Pouembout regroupant salles de musculation, cardio et cross-training,
- vols en ULM pour découvrir le légendaire cœur de Voh (via l'hôtel *HIBISCUS*),
- plages :
 - plage de Foué : seule plage sur la commune de Koné ; plage recouverte de brindilles et eau régulièrement marron ; permet la mise à l'eau de bateau et l'accès au Lagon ; activités nautiques possibles via des associations présentes sur place.
 - plages de sable blanc : plage de Pindaye (30min au sud sur la RT1) / plage de Gatope (20 min au nord sur la RT1).

RESTAURATION-HOTELLERIE

Hôtels (chaque hôtel dispose d'un restaurant, d'un bar et certains d'une piscine qui peut être utilisée même sans être client) :

- L'Hibiscus ;
- Le Koniambo (chaîne des grands hôtels de Nouvelle Calédonie) ;
- L'Escale ;
- Pacifique Apartel ;
- Le Colibri.

Restaurants :

- restaurant Stone Grill ;
- snacks (roulottes) ;
- container café ;
- restaurant/Pizzeria Mammamia.
- restauration à emporter : La passion d'Esther, la villa Pizza.

QUELQUES VISITES

Le mont Koniambo : chaîne qui borde la partie Est de la commune.

Plusieurs chemins sont accessibles pour l'ascension et différents itinéraires de promenade sont possibles. La plupart nécessite de traverser des tribus, à prévenir lors de votre passage.

Le point le plus haut se situe sur les terres de la tribu d'Atéou, qui a la particularité d'être la plus haute en altitude des tribus du caillou. Là, renseignez-vous pour vous rendre au Mont Koniambo et admirez la vue sur le lagon et les collines.

La "piste de la confiance" :

A la sortie du village, direction Nord. C'est une ancienne voie ferrée de la mine qui date de 1914. Elle servait à l'évacuation du minerai extrait acheminé par un système de téléphérique original, les wagons chargés permettaient de faire remonter les vides.

La route transversale Koné-Tiwaka : route qui traverse le caillou d'Est en Ouest.

Elle commence au rond-point de la Province Nord. C'est une des plus belles routes sinueuses du Territoire qui vous fera découvrir de magnifiques paysages et vous mènera aux tribus de Bopope, Netchaot ou Poindah puis en fin de parcours, à la ville de Poindimié.

Le Plateau de Thia : mouvement de terrain à la sortie Sud de Koné.

L'accès au plateau se fait à pied, avec une zone de parking au pied du mouvement de terrain. La piste est bonne malgré un dénivelé assez rude. Au sommet, vous aurez une magnifique vue sur les environs et le lagon.

Le mémorial de la plaine des Gaïacs :

Site historique lié à la présence états-unienne lors de la seconde guerre mondiale notamment grâce à l'aérodrome implanté par les alliés. Le mémorial se situe au sommet d'un mouvement de terrain accessible en véhicule. De plus, la vue sur le lagon depuis le site du mémorial vaut le détour.

4. SERVICES

Au centre village de Koné, la crèche Epo de Natira est conventionnée. Elle offre les mêmes standards que les crèches métropolitaines et possède une très bonne réputation.

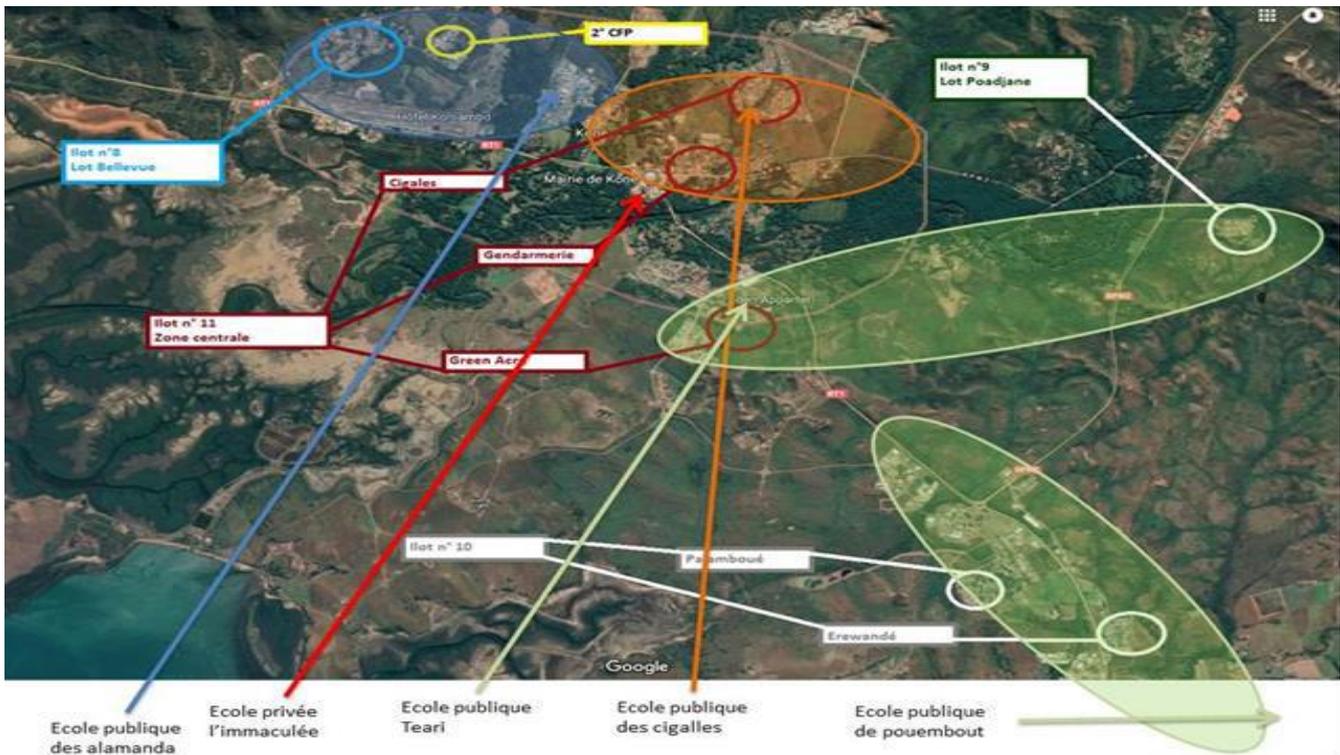
ENSEIGNEMENT

La répartition des élèves dans les écoles et les collèges se fait en fonction du lieu de domicile sauf pour l'Immaculée (cf. carte ci-dessous). Un ramassage scolaire (public et privé) existe.

ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES :

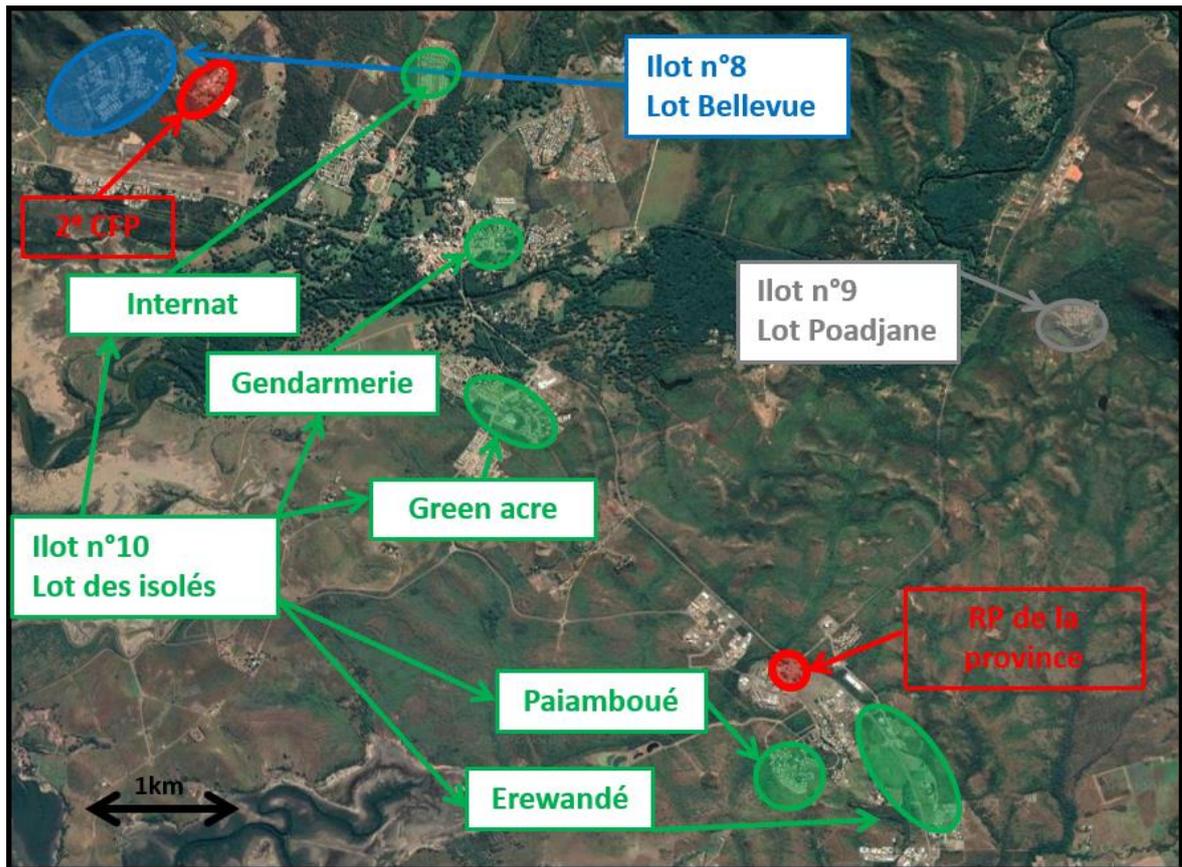
- École primaire les Allamandas
- École primaire les Flamboyants
- École primaire les Cigales
- École primaire Téari

- École privée Immaculée



COLLEGES :

- Collège de Koné
- Collège de Paiamboué (Koné)



LYCEE : Lycée de Pouembout :

- BAC généraux
- BAC pro (filière agricole)
- BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes)

UNIVERSITE :

Une antenne de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) a ouvert en août 2020. La formation proposée est une licence économie/gestion. D'autres formations doivent ouvrir en 2022.

SANTE

Depuis novembre 2018, un pôle Sanitaire du Nord est situé à proximité du rond-point de la Province Nord. Il s'agit d'un hôpital de proximité aux normes actuelles, desservant toute la province nord, avec les services suivants :

- Médecine polyvalente (dont hôpital de jour)
- Chirurgie générale et ambulatoire
- Maternité – gynécologie - puériculture
- Urgences et unité de surveillance continue
- Centre Médico-psychologique (psychologue, psychiatre, addictologie)
- Soins externes et consultations de médecine générale
- Cabinet dentaire

Des vacances spécialisées sont organisées à raison d'une fois par mois pour les spécialités suivantes : Diététicienne-ORL-audiométriste-audioprothésiste-pédiatrie-podologue-rhumatologue.

Il existe aussi des cabinets libéraux au village à raison de :

- 2 dentistes,
- 3 médecins généralistes,
- 1 ophtalmologue,

- 1 cardiologue,
- 1 sage-femme,
- 2 cabinets de masseurs-kinésithérapeutes,
- 1 orthoptiste,
- 2 ostéopathes.

Autres : 2 laboratoires d'analyse / 3 pharmacies sur la zone VKP / 1 opticien

Il n'y a pas d'orthodontiste à Koné. Il est nécessaire de se déplacer à Nouméa, à minima Bourail pour la suite des soins.

COMMERCES

Globalement, Koné dispose de toutes les commodités d'une petite ville de métropole.

BANQUES :

- Banque Calédonienne d'Investissement ;
- Société Générale (affiliée CASDEN, elle offre des réductions aux fonctionnaires sur les frais de fonctionnement du compte) ;
- Banque de Nouvelle-Calédonie ;
- BNP PARIBAS ;
- Office des Postes et des télécommunications (OPT, équivalent de « la Poste en métropole »).

ASSURANCES :

- Groupama,
- Axa Allianz,
- TEGO (agence à Nouméa).

ALIMENTATION :

- Supermarché *Leader-Price* (Zone de Baco) ;
- Centre commercial *TEARI* avec supermarché *Discount*, galerie commerciale, boulangerie, pharmacie, bureau de tabac... ;
- Supérettes en centre-ville (*U Express* avec boucherie, marché le samedi matin, boucherie, poissonnerie ;
- Stations-services (équipées de supérette): *SHELL*, *KORAIL*, *TOTAL* et *MOBIL* (supérette très bien achalandée **ouverte 24/24**).

LOCATION / VENTES DE VOITURES

- *EUROPCAR* (réduction pour les militaires) ;
- *Ford location* ;
- *Point rouge* ;
- *ADA*, *Hertz* ;
- Parking du nord ;
- *Nord motors*.

DIVERS

- Maison de la presse,
- Quincailleries,
- Coiffeurs,
- Esthéticiennes,

- Garages automobiles,
- Auto-école,
- Aérodrome (liaisons aériennes avec Nouméa-Magenta),
- *Darty, Fly, First déco,*
- *Mr Bricolage,*
- Fleuriste,
- Magasin de vêtements, de pêche, de chasse.

LOISIRS

CLUBS SPORTIFS

<https://www.province-nord.nc/sport/disciplines-sportives>

De nombreux clubs sportifs existent sur Koné et la zone VKP, cf lien ci-dessus qui vous permettra de trier les clubs par zone et/ou activité.

Le centre social de l'IGESA s'est délocalisé de la gendarmerie au SMA cette année, et propose des activités artistiques le mardi toute la journée et le jeudi matin au profit des conjoints.

Centre aquatique à Pouembout.

CULTURE

- Cinéma (2 salles) ;
- Médiathèque avec salle de spectacle ;
- Bibliothèque ;
- Centre culturel proposant de nombreuses activités (expositions, pièces de théâtre etc...)

5. LOGEMENT

La compagnie dispose sur son site de deux studios à destination des cadres célibataires.

Les familles sont logées dans des logements baillés (lotissement Bellevue, Poadjane, Green Acre et quelques logements situés entre Koné et Pouembout (à retrouver précédemment sur les cartes des écoles) globalement de bonne facture.

6. PRATIQUE/UTILE :

Des offres internet *Multiplay* (internet et VOIP seulement, la TV est une offre à part) ont vu le jour et continuent de se développer. La fibre est en cours d'installation, elle est déjà présente dans certains quartiers de Koné (Green acre). Toute la ville devrait être équipée en fibre en 2022/2023. Pour les offres, voir opérateurs *Can'l, Lagoon...* (parrainage 1 mois offert + 5% de réduction avec le SMA).

La TV nécessite de souscrire à un abonnement à part (pas ou peu de chaînes en accès libre ni de TNT) à des opérateurs tel que Canal+ qui proposent différents bouquets (allant d'une dizaine à plus d'une centaine). Les chaînes nationales sont calées sur le rythme français mais avec 24h de retard.

Des offres 3G/4G sont maintenant disponibles sur les smartphones et le réseau fonctionne correctement. Il n'existe en revanche pas d'offre « illimitée ».

3. Bourail

Le « village » comme l'appelle les habitants de Bourail est composé d'environ 6000 habitants et est situé en province sud, à 2 heures de route de Nouméa et à environ 2h30 de Koumac. Malgré l'expansion de la ville de Koné plus au nord de l'île, la ville de Bourail est encore appelée la capitale de la Brousse. À l'échelle de la métropole, Bourail est un village de moyenne montagne.

Et qui dit petit village, dit que tous arrivent à se connaître, au moins de vue... Ainsi, la fréquentation des *bourillais* constitue un excellent facteur d'intégration et de découverte des activités typiquement calédoniennes : chasse au cerf (prononcer *cerfe*), la pêche à la langouste, la chasse sous-marine, les balades à dos de cheval. Les mélanésiens de la tribu voisine de Pothé excellent dans les parties de criquet accompagnées d'un pique-nique de pain-marmite. D'autres vous feront découvrir volontiers, après avoir fait la traditionnelle coutume, leur mode de vie communautaire ou leur paradis terrestre fait de simplicité telle la pêche à l'écrevisse...

LES LOGEMENTS

Le RSMA-NC a débuté son installation en juillet 2020 et nous continuons à nous implanter dans la ville.

Une partie des familles est logée sur le camp de Nandäi appartenant au RIMAP-NC, à environ 8 kms au nord de Bourail. En effet, ce camp possède une « cité familles » composée de différents logements (maisons individuelles, mitoyennes ou appartements), située dans une zone calme et aérée et disposant de plusieurs aménagements voués aux familles (aires de jeux pour enfants, installations sportives).

Le camp fait actuellement l'objet de nombreux travaux de rénovation (Voirie et réseaux divers, mise en peinture des villas, ect..)

Les autres logements sont situés sur la commune de Bourail et ses alentours, dans le secteur civil. Une bonne partie se situe dans Bourail centre et à FSH, un quartier calme composé de belles maisons. Les établissements scolaires et les commerces sont situés à proximité de la ville.

CASERNE DE BOURAIL



Le détachement du RSMA de Bourail est implanté sur une zone professionnelle du GIEP (centre de formation professionnelle pour adulte) qui est maintenant une zone mutualisée entre les deux entités. Celle-ci possède de

nombreuses plateformes de formation professionnelle de très bonne qualité. L'installation est toujours en cours en 2021 et des travaux de rénovation sont prévus jusqu'en 2025.

ENSEIGNEMENT

Niveau primaire :

2 écoles primaires publiques : LES LYS D'EAU - LOUISE MICHEL.

1 école primaire privée : SAINT JOSEPH (maternelle / primaire).

Horaires du primaire :

- lundi, mardi, jeudi : 07h45 - 11h15 et 12h50 - 15h10.
- mercredi : 07h45 - 11h30.
- vendredi : 07h45 - 15h05.

Tenue pour l'école primaire privée : chaussures fermées (pas de tongs) + tee-shirt école.

La majorité des enfants des familles sont inscrits à l'école privés saint Joseph qui se situe à 300 mètres du détachement.

Niveau collège :

Un collège public : LOUIS LEOPOLD DJIET.

Un collège privé : SACRE CŒUR (tél : 44 11 09).

Horaires collège :

- tous les jours : 07h30 - 11h35 et 13h25 - 15h15.
- Possibilité d'ateliers : 15h15 - 16h15.

Fournitures : prévoir trousse + fournitures classiques (surligneur, blanco, gomme, colle, scotch, stylos, ciseaux, compas, équerre, rapporteur, règle plastique, feutres, crayons couleur, rouleau couvre-livre...) mais surtout calculatrice scientifique FX82.

Tenue pour le collège privé : chaussures fermées (pas de tongs) + pack vêtements haut école

Niveau lycée :

2 lycées professionnels : SAINT FRANCOIS D'ASSISE - PERE GUENEAU

Il n'y pas de lycée général. Il faut aller en Internat sur Nouméa ou Pouembout.

SANTÉ

Bourail dispose d'une pharmacie, d'un dispensaire, d'un laboratoire d'analyses et d'un centre de radiologie. Un certain nombre de spécialités médicales y est représenté sous forme de vacations : cardiologie, pneumologie, néphrologie, psychiatrie (rare) ; il existe également un cabinet de sage-femme libérale, 2 cabinets de kinésithérapie, des infirmiers libéraux. Son niveau est correct pour des soins non urgents ou peu spécialisés.

Pour les soins plus importants ou pour des rendez-vous spécialisés, on se rend à l'hôpital de Koné (1h15 de route) et de Nouméa (2h00 de route). Un orthodontiste est présent au village.

LES BANQUES

Deux agences bancaires sont implantées à Bourail : la Société Générale, la BCI (banque calédonienne d'investissement).

LES LOISIRS

À Bourail, vous trouverez en matière de sport et d'activités diverses :

- CSB : Club sportif bouraillais (badminton, cyclisme, tennis, va'a, tir à l'arc, rugby, course à pied, randonnées, trail,..),
- Arts martiaux : Bourail judo club, jujitsu, self-defense féminin, YMK club taekwondo Bourail, karaté club bouraillais,
- Danse : école de danse « Équilibre », association Setenta Familia Bourail, association danse country

West,

- Musique : espace Pitit Son, école municipale de musique,
- Centre équestre l'Oxer, Big banana surf club, Hatha Yoga, Yoga air, Gym, Déva Bourail golf club, association des rodéos men de Bourail, Kart cross NC, Wahoo Bouraillais (pêche au gros), Bourail gun club (ball trap),
- Mais aussi : un club de scrabble, une bibliothèque et un cinéma.

LES « BONS PLANS » DE BOURAIL

COMMERCES

Bourail offre de nombreuses possibilités, tant par ses commerces que par les loisirs proposés.

Ce petit bourg dispose de l'essentiel pour faire vivre correctement des familles.

Les principaux commerces sont un Leader-price, trois Discount, trois quincailleries, plusieurs boucheries, une vinerie, un coiffeur, trois stations-services, deux garages autos, quelques restaurants, ect...

ACTIVITES

À Nandai :

- Activités du CSA des FANC (forces armées de NC) : le camp dispose d'une section multi-activités qui permet de pratiquer : piscine, salle musculation, kitesurf, wakeboard, sports nature, va'a.
- Activités IGESA (toute la semaine sauf WE et jours fériés) pour des activités manuelles encadrées par une animatrice IGESA : couture, encadrement, peinture sur porcelaine, décorations diverses.

La foire agricole et artisanale de Bourail est un rendez-vous incontournable de Nouvelle-Calédonie.

Elle a lieu au champ de foire de téné, tous les ans au début du mois d'aout.





- LE CAMP DE NANDAÏ

Situé à environ 8 kilomètres de Bourail en direction de Koumac, le camp de Nandaï est occupé par le RIMaP-NC. Environ 20 personnels en mission longue durée et une compagnie tournante en mission de 4 mois. Les familles vivant sur le camp bénéficient facilement de quelques loisirs, en particulier pour les activités sportives avec différentes infrastructures telles que des terrains de volley, multisport, tennis, la piscine et la salle de musculation, ainsi que les parcours de footing. C'est une particularité du camp de Nandaï : les activités « militaires » côtoient fréquemment les activités « familles et/ou civiles ».



Récemment rénovée, elle n'est pas encore ouverte au public. En attente de certification ERP.

En partant vers le littoral, vous trouverez du plus près au plus loin et dans la même direction :

La plage de la Roche Percée.

Grande plage de sable gris/noir située à 20 minutes du camp. Seul endroit de la Nouvelle Calédonie où les vagues ne

se fracassent pas sur la barrière de corail mais viennent s'échouer sur une plage. Excessivement chaude l'été, cette plage est très agréable en saison fraîche. De nombreux calédoniens s'y baignent, y font du surf ou du paddle malgré la présence à l'extrémité de la plage de la sortie de la rivière Néra et de sa mangrove qui voit fréquemment des requins bouledogues venir s'y aventurer. Cette plage est aussi un lieu de ponte important des tortues où les périodes des naissances font l'objet d'une protection et de visites guidées.

Vous y trouverez aussi un snack et une pizzeria, un « bar » de plage, un centre de plongée et quelques randonnées à faire.

Dans la rivière La Néra, deux mises à l'eau (wharf) existent pour ceux qui possèdent un bateau. L'océan se trouve dès la sortie de La Néra et l'île Verte et sa magnifique plage de sable blanc fin, à l'entrée du lagon Sud de Bourail, n'est qu'à 15-20' de navigation.

Le domaine de Déva.

Ce vaste domaine qui longe toute la plage de Poé (commune de Bourail) est orienté vers le tourisme et les loisirs avec de nombreux circuits de VTT et de randonnées pour tous les niveaux, un golf de 18 trous et un parcours sportif.

Le Sheraton.

L'ouverture en juillet 2014 d'un hôtel 5 étoiles sur le domaine de Déva, le Sheraton, a complété les activités de loisirs que proposait la région. Les prix sont un peu excessifs mais cela complète agréablement les autres activités plus « broussardes » avec des activités plus « haut de gamme ». Notamment avec un restaurant, une piscine et un centre aérobie.

La plage de Poé.

Le lagon à Bourail a la particularité d'être très proche de la côte, à la différence de l'immense majeure partie de l'île. Situé toutefois à 3-4 km, il est constitué de différentes parties qui donnent des zones de couleurs distinctes au lagon :

- 1 zone mi- sable blanc vaseux, mi- sol dur corallien, recouvert d'algues donnant une couleur très sombre sur une distance de 50 à 300 m selon les endroits. Une grande partie est à l'air libre lors de la marée basse.
- 1 zone de couleur bleu clair profonde de 1 à 2 m, de 300 à 500 m de large avec du sable blanc granuleux, qui dispose de quelques « patates » ou groupe de « patates » de corail deci-delà.
- 1 zone bleue intense constituée de sable blanc fin, profonde de plus de 2 m sur 500 à 800 m, dans laquelle il est fréquent de croiser des raies, des tortues.
- 1 zone corallienne marron sur laquelle viennent s'échouer les vagues face au large. C'est LA zone « habitée » du lagon de Poé où la faune marine prospère.

Quelques activités de loisirs, peu nombreuses mais variées, sont offertes le long de cette plage : camping (y compris sauvage) : bateau fond de verre, kitesurf, paddle, kayaks, planche à voile, voile, jets ski, 2 « bars » de plage...



4. Nouméa

Il y a Nouméa, puis il y a le reste de la Nouvelle-Calédonie. Cette vaste commune de 5000 hectares constitue le centre névralgique du territoire, dans des proportions plus importantes que Paris pour le reste de la métropole. Elle concentre avec les communes limitrophes plus de 60% de la population du territoire. La plupart des institutions politiques et économiques y sont regroupées ainsi que nombre d'infrastructures.

Nouméa est la plus importante ville française du Pacifique. A la fois capitale ville commerçante et administrative, c'est aussi une ville balnéaire et industrielle. Lovée au cœur de sept collines et bordée par sept baies, Nouméa bénéficie d'un site exceptionnel. L'omniprésence du vert des montagnes et du bleu des lagons s'impose d'emblée. La nature a doté les lieux d'incroyables atouts : plages, végétation luxuriante, reliefs et luminosités uniques... Si les grandes rues perpendiculaires du centre illustrent bien l'origine récente qui a influencé l'édification de la ville, sa population lui confère une atmosphère très active. Le brassage ethnique y reflète bien la mosaïque culturelle de l'île.



Les activités sportives y sont légion en journée et les soirées sont animées par la scène nocturne des baies. Mais pour fuir l'activité urbaine, le dépaysement n'est jamais loin, grâce au Grand Sud, aux sommets alentours et aux taxi-boat qui permettent de rejoindre les îlots alentours. Au fil des ans Nouméa a su se rendre incontournable et concentre près de 65% de l'activité économique du territoire, regroupant ses institutions et près des 2/3 de sa population.



Le centre-ville

La place des cocotiers constitue le centre de la vieille ville. Tout autour les grandes artères accueillent nombres de boutiques, de banques et dives échoppes. Le quartier latin est l'un des plus anciens de Nouméa ses bâtiments coloniaux et ses restaurants lui confèrent un certain charme et le marché couvert n'est pas très loin. Tous les matins, produits frais et marchandises en tout genre s'accumulent sur les étals. Port-Moselle se trouve juste à côté et sa marina abrite les chalets en bois des agences de loisirs nautiques.

Baie des citrons – Anse Vata

Les plages des baies se prêtent à la détente ou à la pratique du sport nautique. Au coucher du soleil, es restaurants et bars s'animent à l'heure ou le centre-ville se vide. Restaurants, bars et discothèques attirent les noctambules. L'Anse Vata accueille deux casinos et les plus grands complexes hôteliers de Nouméa.

Nouvelle

La presque-île de Nouvelle abrite le Sénat Coutumier et l'ancien bain très bien réhabilité. Témoin d'un passé pas si lointain, le bain s'anime le soir pour des spectacles ou des sons et lumières.

Ouémé

Ce quartier résidentiel très paisible abrite de très belles habitations contemporaines qui jouxtent une mangrove luxuriante. Une balade dans ce lieu vous permettra de découvrir cet écosystème particulier.

Ducos

Si cette zone industrielle ne présente aucun charme, elle est idéalement placée au Nord de la capitale et vous y trouverez toutes les grandes surfaces dont vous aurez besoin.

Faubourg Blanchot

Entre le centre-ville et les baies, le faubourg Blanchot est une zone pavillonnaire très agréable. On y trouve de très belles maisons coloniales, pour lesquelles un parcours découverte a été mis en place par l'office du tourisme.

